

e-rjcp

Revue électronique - jurisprudence de la commande publique

Code des marchés publics et ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005

Revue hebdomadaire
sauf périodes de congés

40 n° annuels
Distribution par courriel
ISSN : 1958-5519

Diffusion par Localjuris
Formation
5, rue Henry Chambellan
21000 DIJON
SARL au capital social de
7 500 euros –
n° SIRET
447 717 943 00016 R.C.S.
Dijon
Fax : 03.80.56.87.76,
Téléphone 06.30.43.87.69
Site internet :
<http://www.localjuris.com.fr>

Gérant et directeur de
publication
Dominique Fausser

Abonnement annuel
- individuel : 120 € TTC
- pour les personnes morales
avec libre droit de
reproduction interne à leurs
personnels et dirigeants :
250 € TTC par tranche
commencée de 250 salariés
en effectif total de
l'établissement ou de
l'organisme public
ordonnateur, plafonné à
1.000 euros.
- vente au n° 15 € TTC

Décisions Référence et indice de classement d'apport au droit positif de * à *****	Sommaire des thèmes traités et des commentaires	Pages
***** et ***	<p>► Thème : - Appel d'offres sur performances (ex - dialogue compétitif). - Confirmation par le juge de cassation de l'arrêt de la chambre d'instruction pour suspicion de délit de favoritisme : - absence de respect de l'objet d'un appel d'offres sur performances, - partie de l'incrimination ayant fait l'objet d'une relance du choix de la CAO par le juge du référé précontractuel, - influence d'un chef de mission dans des présentations de l'offre défavorable au candidat évincé en rupture d'égalité de traitement. - Juge administratif au titre de la même procédure, refusant d'indemniser les candidats évincés estimant que la procédure n'a pas porté atteinte à l'égalité de traitement des candidats.</p> <p>Première partie : action pénale et action administrative : le référé précontractuel ne purge pas l'action pénale et les différences d'appréciation entre les juges.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Ordonnance de référé précontractuel de reprise de la procédure, l'absence de purge sur l'action pénale de délit de favoritisme.2. Appel d'offres sur performances et respect de son objet : le juge administratif s'oppose au juge de l'instruction pénale.3. Des vétilles pour le juge administratif n'ayant pas dépossédé la commission d'appel d'offres de son pouvoir d'appréciation, mais des éléments concourant à la suspicion de délit de favoritisme pour le juge de l'instruction pénale. <p>Seconde partie : des actions menées devant le juge administratif de manière très insolite.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Un recours devant le tribunal administratif qui aurait été dû être touché par l'irrecevabilité.2. Une action indemnitaire dont la motivation et la déclinaison paraissent insuffisantes.3. Les autres arguments présentés. <p>Conseils pratiques pour les candidats. Conseils pratiques pour les acheteurs soumis au Code des marchés publics ou à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005.</p>	2 à 18
***	<p>► Thème : - Distinction de l'indemnisation de l'entrepreneur au titre des sujétions imprévues et des travaux supplémentaires indispensable. - Annulation de l'émission d'un titre de recettes pour pénalités de retard avant le décompte définitif.</p> <p>Première partie : la distinction entre l'indemnisation des sujétions imprévues et l'indemnisation des travaux supplémentaires dans un marché à forfait.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Le cadre étroit de l'indemnisation des sujétions imprévues dans un marché à forfait.<ol style="list-style-type: none">a. Rappel historique.b. Le seuil de bouleversement.c. Les problématiques du sous-sol.2. L'indemnisation des travaux qui se sont révélés indispensables à l'exécution de l'ouvrage suivant les règles de l'art. <p>Seconde partie : les pénalités se constatent en cours d'exécution, ce qui ne signifie pas qu'elles soient recouvrables par le maître de l'ouvrage.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Constater des pénalités ne signifie pas avoir droit à les recouvrer.2. Cette logique à son pendant en procédure de référé provision. <p>Conseils pratiques aux acheteurs publics Conseils pratiques aux entrepreneurs.</p>	19 à 28
Auteur Dominique Fausser		
Bon de commande de l'abonnement		29